

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 MAI 2025 à 18h00

-----  
**PROCES VERBAL**  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 15 mai le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 9 mai 2025, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

**Membres en exercices: 9**

**Présents : 7**

**Présidence:** FILLET Pierre-Louis,

**Conseillers municipaux:** BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, BERTHUIN Joël, CHATELAN Françoise, MILLON Gabin, REIN Murielle,

**Absents:** DROGUE Christophe, BARTHE Touria

**Nombre de votants:** 7

Secrétaire de séance: THIAULT Claudine

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

## **Ordre du jour :**

### **1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 10 avril 2025**

#### **2 Personnel**

Avancement de grade création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2e classe  
Mission ACFI confiée au CDG de la Drôme

#### **3 Budget eau assainissement**

Admission en non valeur

#### **4 Ecole, cantine**

Participation des communes à la cantine scolaire

#### **5 Fonctionnement du conseil municipal**

Déplacement de la date du conseil municipal du mois de juillet  
Point sur les commissions municipales

#### **6 Bâtiments communaux**

Toiture de l'église  
Travaux appartement de l'ancien Presbytère  
Transformateur Parking Salle des Fêtes  
Suite projet Grange Marcon

#### **7 Voirie**

Amendes de Police pour des travaux de sécurisation  
Elagage des arbres de la commune  
Journée de nettoyage du village, appel aux bénévoles  
Nettoyage du chemin de La Balme

#### **8 Eau assainissement**

Point d'information suite à la commission eau du 12 mai  
Point sur les travaux des schémas directeurs

#### **9 Téléphonie**

Recensement des zones blanches et grises

#### **10 Sport, nature**

Site de Moulin Marquis: conventions relatives à l'ouverture au public de parcelles privées pour la pratique des sports de nature

#### **11 Associations**

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

### **1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal 10 avril 2025**

Le procès verbal du conseil municipal du jeudi 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **2 Personnel**

#### Avancement de grade création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2e classe

Sur proposition de M Le Maire et pour prendre en compte l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe proposé par le Centre de Gestion de la Drôme, il convient de créer le poste suivant :

- 1 Adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet rattaché au service technique.

Après avoir entendu le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet à compter du 15 mai 2025
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### Mission ACFI confiée au CDG de la Drôme

L'agent chargé de la fonction d'inspection du centre de gestion de la Drôme devrait venir en juillet pour voir avec l'agent technique ses conditions de travail et évaluer les risques dans certaines de ses fonctions.

### **3 Budget eau assainissement**

#### Admission en non valeur

Sur proposition de Monsieur le Comptable public du SGC Nord Drôme, Monsieur le Maire propose de statuer sur la créance suivante du budget eau assainissement :

- Redevance eau assainissement, exercice 2020, facture 2020-001-000116 du 18 septembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur de la facture 2020-001-000116 :  
Facture du rôle du budget eau assainissement de l'exercice 2020 d'un montant de 174.00 euros dont un montant restant de 173.96 euros.
- DIT que le montant de l'admission en non valeur s'élève à 173.96 euros
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget eau assainissement de l'exercice en cours.

### **4 Ecole, cantine**

#### Participation des communes à la cantine scolaire

Une délibération sera prise en juin pour acter la réintégration des dépenses des deux dernière années non facturées à la commune de Saint-Martin et harmoniser les tarifs pour les années à venir.

Une réunion est prévue le 2 juin avec les élus de Saint-Martin.

## 5 Fonctionnement du conseil municipal

### Déplacement de la date du conseil municipal du mois de juillet

Le conseil municipal prévu le jeudi 10 juillet est déplacé au jeudi 17 juillet à 18h00.

### Point sur les commissions municipales

Sans objet pour ce conseil.

## 6 Bâtiments communaux

### Toiture de l'église

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a procédé à des travaux de réfection du clocher, du chœur et des contreforts de l'église en 2011 et 2016. A l'heure actuelle il est urgent, de procéder à des travaux de rénovation de la toiture qui présente des fuites en plusieurs endroits, des taches d'humidité sont présentes à l'intérieur de l'édifice au niveau des voutes et des murs.

Le montant total des travaux est estimé à 35 112.07€ HT.

Poste	Devis entreprise	Montant HT
Rénovation de la toiture	Bourguignon Bois	35 112.07€
<b>Total</b>		<b>35 112.07€</b>

Au vue des différentes demandes d'aides financières en cours, le plan de financement est le suivant à ce jour :

Subventions du Département de la Drôme	10 533.62€	En cours
Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes	17 556.04€	En cours
Reste à charge communal	7 022.41€	
<i>TOTAL</i>	<i>35 112.07 €</i>	

Monsieur Le Maire propose de valider ce programme de travaux et de solliciter des subventions auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale et auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide "Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI".

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE le programme de travaux d'un montant de 35 112.07€ HT pour les travaux à effectuer sur l'église,
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation de solidarité territoriale du Département de la Drôme,
- SOLLICITE une subvention au titre de l'aide "Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI" auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Travaux appartement de l'ancien Presbytère

Les travaux sont presque terminés, un devis va être signé avec Didier Matériaux pour obtenir les matériaux pour finir les portes de placard.

La cheminée désaffectée a été obturée pour éviter toute nouvelle fuite. Les reprises de peinture seront effectuées en interne lorsque le mur aura séché.

Un point doit être fait avec la maîtrise d'œuvre concernant deux avenants en cours pour des travaux d'électricité et des travaux au niveau des sols.

La commune a également signalé au maître d'œuvre que des matériaux avaient été vidés dans le regard à proximité du logement ce qui est formellement interdit.

### Transformateur Parking Salle des Fêtes

La commune va contacter une personne qui a l'habitude de travailler avec la CCMV pour "habiller" des murs et des transformateurs sur le territoire des Quatre Montagnes et voir s'il serait intéressé pour intervenir sur le transformateur de la salle des fêtes. Il faudra voir aussi les conditions financières et pratiques de l'intervention.

### Suite projet Grange Marcon

La commune est dans l'attente de dates de rendez-vous de la part des architectes.

## **7 Voirie**

### Amendes de Police pour des travaux de sécurisation

Dans le but d'apporter des améliorations complémentaires à la sécurité des piétons suite aux travaux de réaménagement de la traversée du village et aux aménagements complémentaires réalisés en 2024, les élus de la commission voirie proposent de poursuivre l'amélioration de la signalisation verticale avec l'installation de quilles blanches, de balises d'obstacles et de panneaux de signalisation pour les sens de circulation. Egalement pour améliorer la visibilité des obstacles il est proposé d'installer des réflecteurs sur les écluses et des miroirs réglementaires à certains croisements.

Deux devis ont été présentés

- Entreprise Signature: 2 949.08€ HT
- Entreprise Direct Signalétique: 4 076.52€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les aménagements de sécurité routière dans le village,
- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise Signature pour un montant de 2 949.08€ HT
- SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police cantonale;
- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes au dossier

### Elagage des arbres de la commune

Il a été décidé par les élus d'élaguer un des frênes à côté du monument au carrefour de la Croix ainsi que le platane sur la place de la Fontaine. Les interventions devraient se faire à l'automne. Le broyat sera conservé par la commune.

### Journée de nettoyage du village, appel aux bénévoles

La date retenue est le mercredi 4 juin matin, rendez vous est donné à 9h devant la mairie.

### Nettoyage du chemin de La Balme

Une journée de nettoyage est organisée le samedi 7 juin 2025 avec des bénévoles.

## **8 Eau assainissement**

### Point d'information suite à la commission eau du 12 mai

Pied Chatelet: suite aux essais d'étanchéité, il faut maintenant nettoyer le gros réservoir actuellement fermé depuis plusieurs semaines. Les travaux d'étanchéité devront ensuite être réalisés dans les meilleurs délais. Au niveau des accès au réservoir, les élus ont décidé de prioriser le passage dont le départ se fait par le chemin de la Versanne.

Martelière: Il faut solutionner l'accès au réservoir avec les propriétaires des champs.

Orcets: L'accès au réservoir est fortement dégradé. Il faudrait installer un jeu de vannes de sectionnement et vidange pour solutionner les problèmes de ruissellement sur le chemin d'accès.

#### Point sur les travaux des schémas directeurs

Les élus ont demandé un rendez-vous rapide au bureau d'études pour avancer sur quelques points techniques et financiers dans le cadre des demandes de subventions auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Département.

## **9 Téléphonie**

### Recensement des zones blanches et grises

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), au travers de la start-up d'État et des Territoires « [Toutes et tous connecté.e.s](#) » souhaite cartographier, recenser et identifier les zones sur lesquelles la couverture mobile demeure insatisfaisante.

Dans cet objectif, la plateforme « Toutes et tous connecté.e.s » permet aux élus et agents des intercommunalités et des mairies de signaler en quelques clics des zones non couvertes ou partiellement couvertes par les opérateurs de téléphonie mobile.

## **10 Sport, nature**

Site de Moulin Marquis: conventions relatives à l'ouverture au public de parcelles privées pour la pratique des sports de nature

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu les articles L 311-1 et suivants du code du sport relatif aux espaces, site et itinéraires de sports de nature,

Vu les articles du code de l'urbanisme conférant la possibilité aux collectivités territoriales de signer des conventions pour l'ouverture au public et l'exercice des sports de nature avec les propriétaires de bois, parcs et espaces naturels,

Considérant que pour assurer la pérennité du site du canyon de Moulin Marquis dans le cadre de son inscription au PDESI, il est nécessaire d'engager des démarches pour formaliser des conventions relatives aux chemins d'accès avec des propriétaires privés,

M le Maire propose de signer des conventions avec les propriétaires privés pour ouvrir au public sur les parcelles D 369 et D 370:

- L'accès pédestre au site de Moulin Marquis pour la pratique du Canyoning

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les conventions relatives à l'ouverture au public des parcelles privées D369 et D370 pour l'accès au site de Moulin Marquis pour la pratique du Canyoning
- AUTORISE le Maire à signer les conventions et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **11 Associations**

### Barnum Région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Maire expose qu'afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en mars 2025 le dispositif « Cession à titre gratuit de barnums aux communes de – de 2 000 habitants ».

Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne pas être rattachée à une métropole régionale et ne pas totaliser plus de 2 000 habitants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire la demande d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE la demande d'un barnum auprès de la région Auvergne Rhône Alpes
- AUTORISE M le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à cette demande.

## 12 Questions diverses

### Pas de l'Allier

Le chemin a en partie été remis en état par les militaires. Pour le reste du chemin à réhabiliter c'est la mairie d'Echevis qui va s'en occuper. Les communes de Saint-Martin et Saint-Julien participeront financièrement au reste à charge.

### Coupe porte du Diable

Une importante coupe de bois semble prévue dans le secteur de la Porte du Diable. Le maire va contacter les propriétaires afin de les sensibiliser sur la nécessité de bien surveiller la remise en état du chantier.

Le Maire, FILLET Pierre-Louis

La secrétaire de séance, THIAULT Claudine

